

EPPU Nelson Mandela

6, rue des Écoles
33 920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE
Tél. : 05 57 42 51 06
Mail : E.StChristolyDeBlaye@ac-bordeaux.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^e TRIMESTRE

Jeudi 7 novembre 2024

Circonscription : Blaye (33)

Présents :

Présidente – directrice d'école : Mme Ludivine Esquer-Giret

| | |
|---------------------------------------|---|
| Equipe Enseignante : | Mme Gabriel: professeur des écoles (PS/MS1) Mme Germain : professeur des écoles (PS/MS2) M Verdeau: professeur des écoles (GS) Mme Duville: professeur des écoles (GS) Mme Troadec: professeur des écoles (CP1) Mme Marchi: professeur des écoles (CP2) Mme Thévenet : professeur des écoles (CE1-A) Mme Mayol: professeur des écoles (CE1-B) Mme Penna-Munier : professeur des écoles (CE2) Mme Lefèvre: professeur des écoles (CM1/CM2-B) Mme Dumas: professeur des écoles (CM1/CM2-A) Mme Dotal: professeur des écoles (UPS-EFIV) Mme Fersing : professeur des écoles (ULIS) |
| Représentant(s) de la mairie : | Mme Picq (maire) M Berny (adjoint aux affaires scolaires) Mme Beau (conseillère municipale déléguée) Mme Queylat (conseillère municipale) |
| Atsem | Présente Stéphanie Fougou |
| Parents d'élèves : | Mme Drouet Ruffino Mme Porté M. Pécastaing Mme Condé Mme Zaruba |

Excusé(e)s :

- Mme Hache, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mme Sophie Viry enseignante
- Mmes Page et Seynat atsem
- Mme Penaud et M Burger parents d'élèves

Début du conseil d'école à 17h35

Secrétaire de séance : Mme Laurie Dumas

b) Règlement intérieur - Charte de la Laïcité – Charte de la diversité

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur suite au dernier conseil d'école : un rappel sur le caractère obligatoire des sorties pédagogiques organisées par les enseignants à la demi-journée ou à la journée lorsqu'elles se déroulent sur temps scolaire, puisqu'elles font entièrement partie des apprentissages, un ajout pour l'interdiction de tout objet connecté à l'école et le droit à la déconnexion des enseignants hors temps scolaire.

Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

Ce règlement sera largement diffusé : affichage sur les panneaux extérieurs, diffusion par mail à tous les parents, consultation sur le site de la mairie, dans l'onglet école.

D'autre part, **la Charte de la laïcité**, sera communiquée aux familles qui doivent en prendre connaissance et la signer.

Un nouveau document est à présenter en conseil d'école à partir de cette année : **la Charte de la diversité**. Elle définit les principes de l'école inclusive, une école accessible à tous les élèves, dans le respect des différences de chacun, avec des pratiques pédagogiques diversifiées. Dans les faits, ce n'est pas nouveau : tous les élèves sont accueillis dans leur école de secteur. Les élèves ayant des difficultés scolaires peuvent bénéficier d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) lorsqu'ils ont besoin d'une aide ponctuelle sur certaines compétences en classe, d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) lorsqu'un trouble des apprentissages est reconnu par un médecin, de l'aide du Rased, d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) lorsque la famille a fait une demande de reconnaissance de handicap auprès de la MDPH, avec des moyens matériels et humains (accompagnement par un aesh) plus ou moins mis en place rapidement. Tous ces dispositifs permettent de proposer des aménagements pédagogiques aux élèves qui en ont besoin.

c) Protocole harcèlement

Un programme national de lutte contre le harcèlement est mis en place dans tous les établissements scolaires : le programme PHARE. D'ici 2027, tous les enseignants devraient avoir eu accès à cette formation. Tous les enseignants de l'école bénéficieront cette année du plan de formation spécifique sur le harcèlement. Il est demandé aux enseignants de toutes les classes de sensibiliser leurs élèves au respect des autres, de la différence, du handicap et aux problématiques de harcèlement, en fonction de l'âge des élèves. Chaque classe participe à au moins un moment important en lien avec cette lutte contre le harcèlement durant l'année scolaire, dont la journée du harcèlement le 7 novembre.

Un questionnaire anonyme national pour évaluer le climat scolaire et détecter d'éventuelles situations de harcèlement va être donné aux élèves du CE2 au CM2 entre le 7 et le 15 novembre, lors d'une séance de classe. Ces questionnaires seront ensuite analysés par l'équipe enseignante et la directrice et une information écrite sera ensuite transmise aux familles des élèves concernés.

Toutes les familles recevront prochainement une information avec des numéros d'urgence concernant l'enfance en danger.

Chaque école doit désormais mettre en place un protocole de détection, gestion et suivi des situations de harcèlement. Nos personnes ressources formées sont les conseillers pédagogiques de l'Inspection de Blaye. Ils ont élaboré un protocole à suivre, basé sur le protocole national.

C'est la direction de l'école qui est responsable du traitement des situations de harcèlement, avec appui de l'IEN de circonscription, des conseillers pédagogiques, et conjointement avec la mairie.

Le premier temps consiste dans le recueil de la parole de tous les protagonistes lors d'entretiens individuels, avec trace écrite, afin de comprendre, de rassurer et d'agir. Les parents sont informés et reçus.

Un travail en équipe (direction, enseignants, équipe de circonscription, psychologue scolaire, infirmière ou médecin scolaires, mairie, représentants des parents d'élèves...) s'élabore alors pour apporter des solutions et des mesures de protection à prendre si cela s'avère nécessaire.

Et enfin, un suivi des mesures prises est mis en place avec l'enfant victime et sa famille.

d) Plan de continuité pédagogique

La Dsden de la Gironde demande désormais que le plan de continuité pédagogique en cas de fermeture de classes ou d'école soit annoncé en conseil d'école.

Les enseignants et la directrice utiliseront tous l'application Klassly ou leur messagerie professionnelle académique pour communiquer avec les familles, et leur téléphone portable en numéro masqué si urgence. Ils auront aussi la possibilité de faire des visio par le biais de la classe virtuelle « Via ».

Toutes ces applications répondent aux normes RGPD et sont autorisées par l'Éducation Nationale. La plupart des familles les connaissent déjà parce qu'elles sont déjà utilisées.

e) Sécurité à l'école : PPMS et incendie

Les exercices PPMS et incendie visent à définir les rôles de chacun afin de développer les comportements adaptés et éviter la panique.

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été réalisé le 20 septembre au matin, comme demandé par la DSDEN de la Gironde. Les enseignants étaient avertis de l'heure et l'avaient expliqué aux enfants.

Un premier exercice a été effectué en 2,30 minutes dans le calme pour évacuer les élèves de l'école élémentaire jusqu'au point de rassemblement sur le terrain de sport près du portail.

L'évacuation de la maternelle s'est effectuée en suivant, en 2.09 minutes, également dans le calme et sans pleurs. Les enfants ont été rassemblés sur la place devant le portail principal de la maternelle.

Un second exercice incendie sera réalisé au cours de la période 4.

Les deux PPMS, plans particuliers de mise en sûreté en cas de risques majeurs et en cas d'attentat-intrusion, sont à transmettre à la mairie et à la DSDEN d'ici mi-mars. Celui en cas d'intrusion a déjà été réactualisé et transmis.

Le PPMS risques majeurs est activé par les autorités en cas de tempête, glissement de terrain, séisme, feu de forêt, émanation de gaz toxiques ou explosion de matières dangereuses, danger nucléaire.

Les enfants et le personnel présents dans l'école élémentaire sont alors confinés dans le réfectoire (capacité d'accueillir 140 élèves) après alerte par corne de brume, ceux de la maternelle se confinent dans la salle de sieste, pour une durée indéterminée, puisque seuls les autorités et les services de secours peuvent lever l'alerte et le confinement. Il est donc demandé aux parents de ne pas téléphoner à l'école pour ne pas encombrer les lignes et de ne pas venir à l'école car ils ne pourront pas récupérer leur enfant. Une notice explicative sera prochainement distribuée aux familles.

Un exercice d'entraînement sera effectué sur les deux sites au cours de la période 3.

Concernant **le PPMS attentat-intrusion**, l'essentiel est d'entraîner régulièrement les enfants à identifier le signal d'alerte (sirène déclenchée par un boîtier noir) et à repérer un adulte, à se cacher près de lui le plus rapidement possible et dans le silence ou à fuir de l'école si un adulte de l'école les y encourage, aucune pièce des deux écoles n'étant totalement sûre, comme dans la plupart des écoles.

Deux scénarios sont donc à envisager dans le cadre de ce PPMS attentat-intrusion, qui peut être déclenché par tout adulte de l'école, depuis les boîtiers noirs spécifiques à ce PPMS :

- S'enfermer dans les classes, en verrouillant les portes, les fenêtres, en baissant les volets, en tirant les rideaux, en bloquant les poignées de portes extérieures, en rassemblant les enfants au centre de la pièce ou derrière les tables et bureaux, le plus près possible du sol.
- S'enfuir en s'assurant qu'il n'y ait pas de danger à l'extérieur de l'école.

Quelques problèmes sont à noter : le boîtier noir en bas de l'escalier ne fonctionne plus (la pile est certainement à changer).

L'exercice d'entraînement a eu lieu sur les 2 sites le 17 octobre au matin.

Les enseignants étaient prévenus du jour et de l'heure. Le scénario choisi était la présence d'individus suspects aux abords de l'école élémentaire et d'un chien dans la cour de l'école maternelle. Tous les élèves et personnels devaient donc se cacher en silence.

A l'élémentaire, les élèves et enseignants se sont enfermés dans les classes durant une quinzaine de minutes. L'alarme spécifique a été entendue par tous mais elle reste faible près de la classe 9 et de la classe ULIS car elle ne sonne pas dans le couloir. Cette alarme n'a pas pu être arrêtée à la fin de l'exercice et le boîtier noir activé n'a pas pu être réarmé (il est donc désactivé actuellement, il doit falloir changer la pile). La clé d'école de Mme Marchi ne fonctionne plus correctement, les portes de sa classe ne peuvent donc plus être verrouillées.

A la maternelle, les classes de PS/MS se sont enfermées dans le dortoir et les classes de GS dans la classe de l'étage, durant une dizaine de minutes. L'enseignante de GS de la classe du bas doit penser à verrouiller les portes de sa classe et du couloir avant de faire sortir ses élèves pour les faire monter. Il manque également une clé sur la porte entre la cantine et la cour.

f) Budgets municipaux

Le budget alloué par la mairie est en année civile (pour les fournitures scolaires), celui de 2024 sera donc clôturé très prochainement (fin des commandes d'ici fin novembre).

Le budget pour l'achat de fournitures et petits matériels pédagogiques est partagé entre chaque classe, en fonction du nombre d'élèves et du cycle de la classe.

L'équipe enseignante souhaiterait que le budget soit revu à la hausse pour 2025 au vu de l'inflation.

Le budget transport de 2000 euros pour les sorties a été totalement utilisé entre janvier et juin.

Le transport pour le cycle natation des CP et CE1 ne rentre pas dans le budget transport, il est payé en plus par la mairie.

Le coût des séances de natation a augmenté cette année. Il est également pris en charge par la mairie.

La mairie alloue également un budget pour l'achat des livres du comité de lecture de la circonscription.

g) Fonctionnement et état financier de la coopérative

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à l'OCCE, organisme associatif national développant les coopératives dans les écoles. Mme Mayol en est à nouveau la mandataire, avec Mme Duville depuis septembre et elles gèrent donc les comptes de cette coopérative.

Cette caisse est alimentée par les participations libres et facultatives des familles, la recette de la fête de fin d'année, la vente des photos scolaires, le marché de Noël... Elle sert à financer des sorties, des spectacles, des achats pour des projets pédagogiques de classe et d'école.

Solde du compte en septembre : 4831,62 €

Dons des parents lors de la rentrée : 1637,30 €

II) Communication

a) Parents/Enseignants

Tous les parents ont la possibilité de communiquer avec l'enseignant de leur enfant et de solliciter un rendez-vous par l'intermédiaire de l'application Klassly ou par écrit dans la pochette transparente de leur enfant, **pochette qui doit impérativement être consultée tous les jours par les familles puis remise dans le cartable et cahier de liaison pour les classes de maternelle.**

Certains enseignants peuvent utiliser leur messagerie électronique professionnelle pour contacter les familles mais ils n'en ont pas l'obligation. Ils ne sont pas non plus tenus de répondre aux sollicitations des familles sur Klassly ou par mail, que ce soit sur temps de classe ou hors temps scolaire, ils apporteront une réponse quand ils le pourront.

Pour toute absence, la directrice rappelle donc que les familles doivent contacter l'école par téléphone, sur la messagerie électronique de l'école ou auprès de l'enseignant sur Klassly.

Les enseignants proposeront également des rencontres à dates précises dans l'année pour les parents qui le souhaitent. Des rencontres individuelles ont déjà eu lieu en élémentaire pour les résultats des évaluations nationales.

b) Parents/direction

Les familles peuvent communiquer ou demander un rendez-vous avec la directrice par mail sur l'adresse de l'école ou par téléphone en laissant un message sur le répondeur. Si la directrice ne peut décrocher, le répondeur de l'école ou celui du portable sont écoutés régulièrement dans la journée.

c) Parents/mairie

Tout ce qui concerne les services périscolaires, garderie et cantine, la facturation, le multi-sport (prévenir l'animatrice concernée directement), le service minimum en cas de grève est du ressort de la mairie. Les familles sont donc invitées à contacter directement la mairie.

d) Agents périscolaires/enseignants

Pour faciliter la communication entre les enseignants et les agents périscolaires qui gèrent les élèves sur le temps méridien à l'élémentaire, un cahier de liaison a été mis en place. Cependant, il reste encore difficile de le consulter par les enseignants une fois qu'ils ont pris en charge leurs élèves à 13h20. La communication orale est donc encore privilégiée à 13h20.

II) Projets et vie de l'école

a) Axes du projet d'école et fiches actions

Le projet d'école est lié au projet de réseau du REP, il est en vigueur depuis la rentrée 2021 jusqu'en 2024.
1/ Axe 1 - objectif : Renforcer les acquisitions du lire et comprendre (Fluence, Compréhension de l'implicite...):

- Mise en œuvre des progressions et programmations dans chaque cycle ainsi que des grilles d'observables
- Appropriation des méthodes support de travail
- Reconduction de participation à des actions telles que Livres en Citadelle, Comité de Lecture

2/ Axe 2 - objectif : Construire les compétences psycho-sociales des élèves :

- En élémentaire : le projet de cour va être reconduit. Des échanges entre petits et grands sont à l'étude pour l'explicitation des règles d'utilisation.

Un travail sur le climat scolaire, les règles de vie dans la cour en partenariat avec la mairie et le dispositif EMASCOL est prévu dans l'année, l'objectif étant de fixer des règles communes entre le périscolaire et l'équipe des enseignants et d'améliorer le climat scolaire et le bien-être des élèves au sein des cours de récréation.

3/ Axe 3 - objectif : Sécuriser le parcours des élèves en développant les partenariats :

- Partenariat avec le collège Val de Saye : projet sciences CP / CM2 et collégiens
- Partenariat avec le collège de Blaye
- Partenariat sur le Réseau d'éducation prioritaire : comité de lecture, rencontres sportives

4/Axe 4 - objectif : Construire et consolider la scolarisation des EFIV :

- Mise en œuvre de projets visant le métier d'élève (UPS-EFIV)
 - Adaptation des contenus dans les classes et groupes de besoin hors la classe
 - Rendez-vous commun PE EFIV / PE référence / parents pour faire des points et présenter les objectifs pour leur enfant et présentation des PPRE
 - Invitation des familles en école maternelle pour des temps en classe (ateliers) et des temps hors classe
 - Suivi scolarisation effective au collège et accompagnement des familles dans la liaison école -collège.
- On constate une énorme progression dans la scolarisation depuis la mise en place de ce dispositif.
- lien avec la mairie et l'ADAV 33

A la demande de la DSDEN, notre école fait partie des écoles qui doivent refaire leur projet d'école cette année, suite à l'évaluation d'école qui s'est déroulée il y a 2 ans. L'équipe enseignante doit donc rédiger un nouveau projet avant le 17 février 2025, qui sera présenté lors du deuxième conseil d'école.

b) Projets pédagogiques de l'année

Le thème collectif de l'année pour toute l'école est « prendre soin ».

Projets cycle 1

Projets collectifs cycle 1

- Semaine du goût : Elle a eu lieu du 14 au 18 octobre avec des ateliers de cuisine sucrés et salés le lundi/mardi toutes classes confondues. Ces ateliers se sont clôturés par un brunch le jeudi matin. Enfin, les GS ont accueilli les CP dans l'école pour des ateliers autour du goût. Les enseignants remercient les parents pour leur aide sur ces ateliers.
- « Prendre soin » : Dans le cadre de ce projet relatif à toute l'école, les MS et GS se laveront les dents après la cantine afin de les sensibiliser à l'hygiène bucco-dentaire.
- Chant'école : Toute l'école participe à ce projet qui consiste à apprendre différents chants/comptines pour créer un spectacle de chorale. Ces chants seront présentés aux parents en fin d'année.
- Livres en citadelle : En décembre, les MS et les GS recevront chacun leur tour une illustratrice pour des ateliers avec les enfants.
- Le thème de la mer sera commun aux classes de maternelle cette année.
- Partenariat avec la bibliothèque de la commune.

Projets de la classe PS/MS 1 :

- Projets au fil des saisons : en PS/MS on suit le fil des fêtes et des saisons (automne, Noël, hiver etc.) à la fois dans les lectures, les comptines ainsi que les diverses activités proposées afin qu'ils puissent se repérer dans le temps et leur quotidien.

Projets des GS communs :

- APC création d'un abécédaire géant pour la cour sur le thème de la mer
- Décloisonnements à partir de la P2
- ❖ P2 : gym / musique
- ❖ P3 : atelier philo / lutte
- ❖ P4/P5 : comédie musicale
- Comité de lecture : les livres circulent dans les familles et il y a aura une sortie en fin d'année en lien avec les livres.

Projets GS 1 (Classe Clément Verdeau)

- Projet avec une association pour la protection des cétacés.

Projets GS 2 (Classe Aurore Duville)

- Rallyes maths
- Déclinaison du prendre soin : de soi (émotions + hygiène), des autres (émotions sociales + gestion de conflits + de son entourage familial) et de l'environnement (la mer)
- Correspondance avec des enfants indonésiens

Projets cycle 2

Classes de CP

- **Chante école** = Pour information, ce projet est mené sur le temps personnel des enseignants, bénévolement. Toutes les classes de l'école ont été sélectionnées pour ce projet. Les détails sur les modalités d'organisation seront transmis aux enseignants ce mercredi lors d'une formation. Le concert aura lieu le jeudi 22 mai à la salle VOX. Les élèves de cycle 2 chanteront un conte musical appelé « La Maison du Vieux Léon ».
- **Liaison GS-CP** = les enseignants ont décidé de rencontres avant chaque période de vacances scolaires. Avant les vacances d'octobre, les 2 classes de CP ont été reçues par les 2 classes de GS dans le cadre de la semaine du goût.
- **Comité de lecture** = les 2 classes participent à ce projet. Les livres circuleront dans les familles.
- **Piscine** = le cycle natation débutera le 2 décembre. Les 4 classes de CP-CE1 se rendront à la piscine de St-André-de-Cubzac tous les lundis matin (9h15-11h45), et ce jusqu'aux vacances d'hiver.
- **Projet « Prendre soin »** = dans le cadre de ce thème choisi par toute l'école, le cycle 2 va travailler autour du pain ; plus particulièrement du champ à l'assiette. Les enseignantes espèrent pouvoir se rendre au moulin de Lansac et organiser un temps de travail avec le boulanger du village. Tout cela est en train de se mettre en place.
- **Bibliothèque** une fois par mois

Classes de CE1

- participation à la semaine du goût
- participation au comité lecture
- séances de natation à la piscine de St André de Cubzac
- participation aux rallye-maths

Classe de CE2

- Projet prendre soin avec les CP/CE1 pour une visite au moulin de Lansac

Projets cycle 3

Projets en cours ou à venir pour les CM1/ CM2 B

- Chante école.
- Projet avec la recyclerie Phénix de St Christoly dans le cadre du projet d'école Prendre soin de ... : des-sins faits par les enfants et atelier à venir en p3 avec l'animatrice)
- Savoir rouler avec la classe de cm1/cm2A en p2

- Participation au comité de lecture
- Participation au Rallye mathématiques en p2/p3
- Projet Hip Hop avec l'école de danse de St Christoly en p4 (professeur Kidou)
- projet nature : plantation de végétaux

Classe de CM1/CM2 A

-Chante école

- Projet école dehors : balades saisonnières et séances d'école dehors dans un bois, à 15 minutes de l'école).

- participation au CESCII au mois de juin

IV) Parcours de l'élève

a) Présentation des évaluations nationales tous niveaux

Objectifs de ces évaluations :

- Donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- Permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- Ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes

Globalement, en français et en mathématiques, de nombreux items sont réussis par les élèves. Cependant, certaines compétences sont bien moins maîtrisées :

en CP en français : **comprendre des mots lus par l'enseignant et reconnaître les différentes écritures d'une lettre** (à nuancer car une seule réponse fautive dans l'exercice invalide l'exercice entier)

en CP en maths : **quantifier des collections**

en CE1 en français : **comprendre des mots lus par l'enseignant et lire à voix haute**

en CE1 en maths : **résoudre des problèmes, calculer en ligne**

Ce sont à peu près des résultats similaires aux années précédentes.

en CE2 en français : **lire à voix haute, utiliser les marques d'accord, écrire des mots dictés**

en CE2 en maths : **résoudre des problèmes, poser et calculer**

en CM1 en français : **utiliser les marques d'accord, mémoriser la conjugaison, écrire des mots dictés, comprendre un texte lu seul**

en CM1 en maths : **résoudre des problèmes, poser et calculer, mémoriser des procédures numériques**

en CM2 en français : **comprendre un texte lu seul, lire à voix haute, utiliser les marques d'accord des noms/adjectifs et verbe**

en CM2 en maths : **résoudre des problèmes, mémoriser des procédures numériques.**

Comme l'an dernier, ces résultats sont à nuancer suivant les cohortes d'élèves et les résultats des élèves EFIV ou de certains élèves du dispositif Ulis et du fait d'une notation parfois sévère des exercices. Des temps de travail en conseils de cycles seront menés par les enseignants prochainement pour proposer des remédiations communes aux élèves au sein des classes.

b) Dispositifs d'aide

RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) :

Le RASED, chargé d'apporter de l'aide aux enfants en difficulté, est composé d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique (E), Mme Vanessa Minier, d'une enseignante spécialisée à dominante relationnelle (G), Mme Laure-Anne Le Lu, toutes deux à mi-temps et en formation et d'une psychologue scolaire, Mme Andréa Le Boucher-Boucry pour notre école mais également sur d'autres écoles.

Chaque année en octobre, les enseignants adressent des demandes d'aide au Rased pour des enfants en difficulté dans leur classe. L'équipe du Rased a ensuite rencontré les enseignants de chaque niveau (sauf les classes dédoublées sur lesquelles le Rased ne peut intervenir) pour échanger sur les situations d'élèves signalées par les enseignants. Puis Mme Le Lu et Mme Minier ont établi leur emploi du temps pour leurs interventions dans l'école, tout en suivant les directives de l'Inspectrice de Blaye.

La psychologue scolaire prévoit des observations d'élèves en classe après accord des familles et l'enseignante spécialisée Vanessa Minier interviendra auprès des enseignants en classe.

Les enseignants peuvent également faire appel à elles s'ils estiment être face à une situation compliquée avec un élève.

Les membres du Rased assistent généralement aux équipes éducatives des élèves.

UPS-EFIV :

Mme Dotal est enseignante sur le poste « EFIV » pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. Le poste est rattaché à l'école où elle intervient tous les matins et le reste du temps elle peut intervenir au collège ou dans d'autres écoles du REP qui accueillent elles-aussi des enfants du voyage qui présentent des difficultés dans les apprentissages, pouvant être attribuées à leur mode de vie (itinérance, pas la culture de l'école, absentéisme...).

Les missions de ce poste consistent donc surtout à contribuer à renforcer la scolarisation dès l'école maternelle, améliorer la fréquentation scolaire en élémentaire et accompagner la poursuite de scolarité au collège. La priorité est donnée au soutien en français mais un travail important est mené sur les compétences « être élève » pour essayer d'améliorer qualitativement la scolarisation de ces enfants.

Il n'y a donc pas de classe spécifique pour les élèves EFIV, ils sont inclus dans leur classe avec les élèves de leur âge et Mme Dotal intervient sur des compétences spécifiques en lien avec l'enseignant, dans la classe ou en petit groupe dans sa salle.

Une autre mission importante de ce poste est la participation à des temps de concertation qui permettent, avec différents partenaires, de mettre en lien, d'échanger les informations et de réfléchir aux problématiques rencontrées. Font partis de ce « comité partenarial » : Mme Esquer-Giret (directrice de l'école), des assistantes sociales, des membres de l'association ADAV33 et les élus de la mairie (mairie + élus pôle social/éducation). Ces temps de concertation devraient évoluer durant l'année pour redéfinir des objectifs de travail.

Dispositif ULIS :

Dispositif qui compte cette année 11 élèves. (12 élèves en début d'année)

Il s'agit d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire qui est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap avérée par la MDPH, dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les enfants orientés en ULIS peuvent avoir des troubles cognitifs, troubles spécifiques du langage, du développement comme l'autisme, troubles des fonctions motrices, des troubles associés... L'intérêt de ce dispositif est que ces enfants sont à la fois intégrés dans une classe avec des élèves de leur âge pour suivre certains apprentissages en fonction de leurs capacités et également regroupés dans la salle Ulis avec la coordonnatrice pour travailler de façon personnalisée en fonction de leurs besoins. La coordonnatrice est la responsable pédagogique de l'Ulis, elle travaille en collaboration avec les autres enseignants et organise les emplois du temps des élèves en fonction de leur PPS. Elle est aidée par une AESH pour l'encadrement et l'animation des actions éducatives au sein du dispositif. Certains élèves du dispositif peuvent bénéficier de l'aide individuelle d'une AESH, selon la décision de la MDPH.

La coordonnatrice Ulis dans l'école est Alyssia Fersing.

Les APC :

Les activités pédagogiques complémentaires sont les activités proposées par les enseignants en dehors du temps de classe, chaque enseignant devant effectuer 36h d'APC avec des élèves. Les enseignants d'élémentaire sont désormais déchargés de 6h sur ces 36h pour la saisie des résultats des évaluations nationales. Ces APC se déroulent 2 fois par semaine, en petit groupe, le lundi et le jeudi de 16h15 à 17h pour la maternelle, et le lundi et le jeudi de 16h05 à 16h50 pour l'élémentaire, de septembre aux vacances de printemps. Elles sont proposées aux élèves sur la base du volontariat, c'est pourquoi les enseignants demandent aux familles de remplir une autorisation de participation, qui engage les familles sur la durée totale du travail proposé par l'enseignant.

Ces activités concernent le domaine de la lecture et de la compréhension (langage oral en cycle 1 et lecture/compréhension orale en cycles 2 et 3) et le domaine des mathématiques.

Il peut s'agir d'un accompagnement différencié, d'une aide spécifique lors de difficultés transitoires, une aide au travail personnel ou des activités dans le cadre du projet d'école.

Ce temps peut être proposé à l'ensemble des élèves de l'école selon le projet établi par l'enseignant. La durée de prise en charge est variable. Il s'agit d'un protocole personnalisé.

PPRE (Plan Particulier de Réussite éducative) :

Ce dispositif individuel est une adaptation ponctuelle des enseignements visant à l'amélioration d'une compétence cible, mis en place en classe par l'enseignant. Lorsque le PPRE est formalisé, il est présenté à l'élève et à sa famille et un suivi est fait par la suite. Ce PPRE peut être reconduit pour une nouvelle période ou éventuellement remplacé par un autre.

Cette année, le PPRE doit être rédigé sur le LPI, numériquement.

Les stages de remise à niveau ou stages de réussite :

Durée : 4jours, 3h par jour, le matin. 4 matinées de 3h avec des groupes de 6 élèves.

Ce stage est une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques et il a lieu dans les écoles à raison de groupes d'au moins six élèves.

Cette année, ces stages seront assurés dans l'école par l'enseignante Céline Marchi, en février, avril et juillet.

MAIRIE

a) Application du règlement des services périscolaires

La mairie a la volonté d'être plus stricte concernant l'application du règlement des services périscolaires. Certains comportements ne sont pas adaptés (manque de respect, situations de violences), il est rappelé que les élèves peuvent être exclus de ces services.

b) Projet Emasco

Le dispositif va être mis en place pour que les agents soient mieux formés et accompagnés. Emasco

c) Organisation pour les serviettes de table

Il n'y a plus de serviettes en papier fournies à la cantine de l'élémentaire pour un souci d'écologie et d'économie. Cela fonctionne assez bien pour l'instant.

d) Spectacle de Noël

La mairie offre un spectacle, comme chaque année, au VOX, avant les vacances de Noël. Les écoles voisines de St Girons, Saugon et Générac sont conviées.

e) Découverte de la culture occitane en 2025

La mairie propose aux enseignants un projet de découverte de la culture occitane, en lien avec le jumelage de la commune. Un weekend autour de la culture occitane est prévu le weekend de Pâques 2025 dans la commune. Des événements festifs seront organisés tout au long de ce weekend dans la commune. A cette occasion, l'association du village jumelé avec St Christoly, « Entre-vignes », propose des interventions dans les classes.

f) Point sur les travaux et équipements

- Coupure du service internet à la maternelle depuis juin indépendant de la volonté de la Mairie qui a souscrit un nouveau contrat pour installer la fibre mais subit l'inertie de son fournisseur. Une box doit arriver prochainement ; et l'installation de la fibre est en attente.

- Le store d'une des fenêtres ne s'ouvre plus dans la classe 5. Le point sera fait avec l'adjoint en charge des bâtiments.

- Le VPI de Mme Lefèvre, classe 6, ne fonctionne plus. Il sera à remplacer en 2025.

- le boîtier PPMS en bas de l'escalier est désactivé. La réparation va être effectuée.

- Est-ce possible d'acheter des piles rechargeables pour le téléphone de l'école ? Mme le Maire demande que le nombre et les références soient communiquées à la mairie.

- Le téléphone élémentaire grésille beaucoup depuis le début de la semaine, plusieurs coupures internet ont été notées.

- Est-ce possible d'installer des boîtes à livres dans les cours de récréation ? Mme le Maire indique que c'est déjà envisagé.

- Problématique des toilettes sur l'élémentaire : certains élèves se plaignent de l'insalubrité des toilettes. Une odeur est présente dès le matin, alors même que les toilettes ont été nettoyées. Mme le Maire ne comprend pas : des travaux ont été faits dans l'été pour mettre à jour le carrelage et les retours du personnel étaient positifs.

Association des parents d'élèves :

Bilan positif de la première année.

Un « vide ta chambre » a été organisé en octobre.

Une vente de chocolats de Noël est organisée en ce moment.

L'association sera présente au marché de Noël du comité de jumelage, une chasse aux œufs sera organisée également. Un projet de « Run Color » est envisagé pour l'été.

L'association des parents souhaiterait pouvoir faire un don en fin d'année à la coopérative de l'école.

Fin du conseil à 19h38

la directrice
Mme Esquer Giret

la secrétaire
Mme Dumas